

Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 7 février 2017

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Catherine Sophie
<u>La Baume</u> :	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>Essert-Romand</u> :	GAYDON Christelle (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri
<u>Lullin</u> :	CRAYSTON José
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Belleveaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz), DUPONT Eric (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

GOINE Nathalie (Les Gets) à ANTHONIOZ Henri (Les Gets)
DEGENEVE Alain (Lullin) à CRAYSTON José (Lullin)

Délégués excusés :

PHILLIP Martine (Morzine), GOINE Nathalie (Les Gets), DEGENEVE Alain (Lullin) et TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot)

Délégués absents :

RASTELLO Lucien (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), FAVRE Annie (Montriond), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot) et LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Présentation du service Vigie de La Poste

Valérie BERNARD vient présenter aux membres du Conseil Communautaire le service Vigie de La Poste (voir présentation ci-jointe). Pour bénéficier de ce service, elle précise qu'il suffit de signer un contrat afin d'avoir ensuite une habilitation sur un portail Internet et d'identifier la liste des personnes concernées. Les prestations commencent 13 jours après la signature et l'intégration des données. Elle ajoute que ce service est sans abonnement et qu'il s'agit d'un contrat annuel avec au minimum 5 bénéficiaires par commune pendant au moins 8 semaines. Le tarif est de 4,50 € HT la visite.

Christelle GAYDON se demande ce qu'apporterait de plus ce service par rapport au téléalarme. Valérie BERNARD souligne qu'il y aurait une véritable présence physique et un lien social.

Hélène RICHARD aimerait savoir si les facteurs sont formés pour ce genre de prestation. Valérie BERNARD lui répond que c'est le cas, ce qui explique le délai entre la signature du contrat et le début des prestations.

Hélène RICHARD souligne que les tournées sont déjà de plus en plus rallongées et se demande comment les facteurs pourraient assurer ces prestations supplémentaires. Valérie BERNARD précise que ces prestations seront intégrées dans leur charge de travail. En cas de tournée trop longue, un service supplémentaire sera assuré ou un autre facteur interviendra.

Elisabeth ANTHONIOZ se demande si ce service ne pourrait pas être directement pris en charge par les usager. Valérie BERNARD précise que cela est effectivement possible via le site Internet <http://www.veiller-sur-mes-parents.com/particulier/veiller-sur-mes-parents>.

Jacqueline GARIN estime que cela risque d'être compliqué de demander à nos facteurs actuels d'assurer ce type de prestations dans la mesure où, pour certaines petites communes comme La Vernaz ou Reyvroz, le même facteur s'occupe des tournées. Par ailleurs, elle considère que le lien social entre le facteur et les personnes âgées existent déjà naturellement dans les petites communes.

2- Approbation des comptes-rendus des réunions du 6 décembre 2016 et du 10 janvier 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 2 dernières réunions.

3- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 10 janvier 2017 :

- 13 janvier 2017 : Chambre d'Agriculture à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 20 janvier 2017 : inauguration Pôle-Emploi à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 31 janvier 2017 : Chablais Léman Développement (*Jacqueline GARIN, Yannick TRABICHET*)
- 3 février 2017 : SYANE à Annecy (*Gilbert PEILLEX*)
- 7 février 2017 : Bureau Atout Saison à Thonon (*Jacqueline GARIN*)

Gilbert PEILLEX souligne que les communes vont recevoir prochainement un questionnaire sur la couverture en réseau numérique. Il insiste sur l'importance de bien répondre à ce questionnaire.

4- ZAE du Vernay-Bron : présentation du projet d'aménagement

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire, en présence de M. UGUET, le grande lignes du projet d'aménagement de la ZAE du Vernay Bron à Saint Jean d'Aulps.

Historique et avancement du projet

- lancement du projet en 2015 par la mairie de Saint Jean d'Aulps avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet DURABILIS
- mai 2016 : étude préopérationnelle par DURABILIS
- juillet 2016 : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet UGUET
 - tranche ferme : AVP (19 740 € HT) achevé en décembre 2016
 - tranche conditionnelle : PRO à OPC (3,39 % des travaux) => *tranche à débloquent*
- missions complémentaires : dossier loi sur l'eau, procédure PPRi, défrichement (15 080 € HT) => *missions à déclencher*

- 30 septembre 2016 : signature d'un compromis de vente de terrains avec la Société de Dragage (500 000 €)
- 20 décembre 2016 : lancement des analyses amiante et HAP (2 500 € HT)
- 30 décembre 2016 : signature d'un compromis de vente de terrains avec Thierry COFFY (1 000 000 €)
- 1^{er} janvier 2017 : transfert automatique du projet à la CCHC du fait du transfert de la compétence ZAE (loi NOTRe)
- en cours : avis du Conseil Départemental sur le projet et son financement par le CD74 (retour attendu pour fin mars)
- étude déflexion à lancer : 1 500 € HT

M. UGUET présente les caractéristiques principales de l'aménagement prévu :

- un tourne à gauche sécurisé pour entrer dans la zone, un giratoire et un tourne à droite pour sortir,
- le décalage de la voie départementale pour permettre la rotation des camions à la menuiserie,
- une distance de 20m entre la voie et les nouvelles parcelles,
- un double arrêt de bus à côté du giratoire,
- une haie pour séparer les voies et protéger contre les phares la nuit.

Jacqueline GARIN aimerait savoir si le Département a déjà donné son accord. M. UGUET précise que des échanges ont déjà eu lieu avec M. GAGET, qu'une saisie officielle a été établie en début d'année et qu'il faut maintenant attendre le retour du Département qui devrait s'appuyer vraisemblablement sur l'avis de Gilles GAGET.

Yannick TRABICHET se demande qui aura la charge du déneigement dans cette zone. Stéphane PUGIN-BRON précise que ce sera la CCHC au titre de la compétence ZAE.

Gérard BERGER fait part de la volonté de la commune de Morzine de se désolidariser de ce projet qui selon lui risque de « tuer » le commerce à Morzine.

Patrick COTTET-DUMOULIN souligne qu'on ne sait pas encore ce qui va être construit et que rien ne dit que ce sera du commerce. Jacqueline GARIN remarque que ce qui pose problème, c'est que la CCHC n'a plus la maîtrise car les terrains ont déjà été vendus à COFFY.

Christophe MUTILLOD s'étonne de l'absence de piste cyclable dans le projet. Stéphane PUGIN-BRON aimerait savoir si une piste ou une bande cyclable pourrait techniquement être mise en place. M. UGUET souligne que l'on a un accotement de 1,50m et qu'il n'y aurait donc aucun problème. Il faudrait par contre que le Département soit d'accord.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il faut systématiquement proposer des pistes ou des bandes cyclables dans les projets qui sont montés. M. UGUET en prend note et précise qu'il n'y avait effectivement pas pensé en l'occurrence car le projet est ici principalement lié à la ZAE et non à la voie départementale.

Stéphane PUGIN-BRON aimerait connaître le surcoût à prévoir pour une bande cyclable de chaque côté. M. UGUET propose de se rapprocher de M. GAGET sur ce sujet.

Montage financier

- Dépenses :

○ Estimatif montant travaux :	1 522 000 € HT
○ Maîtrise d'œuvre (3,39%) :	51 600 € HT
○ Études diverses (complém. MO, amiante,...)	19 100 € HT
○ Coordination SPS :	5 000 € HT
○ Actualisation et divers (3%) :	45 700 € HT
○ TOTAL	1 643 400 € HT
- Recettes :

○ Vente terrains	1 250 000 € HT
○ CD 74	150 000 € HT (?)
○ SYANE	100 000 € HT (?)
○ TOTAL	1 500 000 € HT

Stéphane PUGIN-BRON souligne que les compromis ont été signés sans TVA alors que le projet est assujéti. Il précise que l'équilibre de l'opération dépend du financement du CD74 et de la renégociation des ventes pour introduire la TVA.

Jean-Claude MORAND estime que la première chose à faire est de renégocier avec la TVA. Georges LAGRANGE souligne que la TVA ne sera pas calculée sur la valeur du terrain mais sur la marge bénéficiaire entre le prix de vente et le prix d'achat initial. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il soumettra la question à M. HANON.

Planning envisageable

- Conseil CCHC du 7 février (ou à défaut du 14 mars) : lancement de la tranche conditionnelle de la maîtrise d'œuvre et des études complémentaires
- fin mars 2017 : réponse du CD 74 sur le projet et son financement
- fin avril : fin de la phase PRO
- mi-mai : livraison du DCE
- fin mai- début juillet : consultation des entreprises
- mi-juillet (conseil CCHC) : décision de lancer les travaux sur la base de la consultation et des éventuelles négociations sur les compromis de vente
- travaux : de septembre 2017 à novembre 2018 (ou de mars 2018 à juin 2019)

Anne CORNIER-PASQUIER considère que si on se met à contester les projets des communes, alors on ne pourra plus avancer.

Jacqueline GARIN propose d'attendre la réponse du CD74, d'étudier la question de la TVA et de rencontrer Thierry COFFY. Elle demande également à ce que l'avocat qui s'occupe du PLUi jette un œil sur le compromis de vente qui a été passé (notamment la clause de dommages et intérêts).

5- MSP de Lullin : présentation du projet d'aménagement

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire le projet d'aménagement de la MSP de Lullin.

Historique

- Concertation des élus et des professionnels de santé de la Vallée du Brevon dès juin 2014
- La CCHC décide de faciliter la coordination des professionnels
- Création de la maison de santé pluriprofessionnelle multisites de la Vallée du Brevon (MSP du Brevon) le 28 septembre 2015
- Écriture du projet de santé des professionnels et labellisation par l'ARS le 31 mars 2016

Besoins et constats

- Les professionnels ont rapidement fait part de leurs inquiétudes face au futur départ en retraite du Dr RIEGEL car ils voudraient assurer le remplacement à long terme du médecin
- Les professionnels de santé de Lullin pratiquent dans des locaux étroits et ne veulent pas quitter Lullin.
- Le maire de Lullin propose de réhabiliter une partie de la gendarmerie et de la dédier à la santé.

L'étude de faisabilité

- 7 octobre 2016 : lancement par la CCHC d'une étude de faisabilité et choix du cabinet FUTUR A Architectes
- 23 novembre 2016 : réunion avec l'architecte, la mairie de Lullin et les professionnels de santé sur l'évaluation des besoins
- 5 décembre 2016 : présentation du chiffrage et des premiers plans

Coût estimatif

- | | |
|---|--------------|
| • Coût des travaux (en une seule phase) | 325 000 € HT |
| • Maîtrise d'œuvre, SPS, CT | 47 500 € HT |
| • Aménagements intérieurs | 13 000 € HT |
| • Parking | 20 000 € HT |
| • Assurance dommage ouvrage | 10 000 € HT |

- Frais d'appel d'offres 1 000 € HT
- Total estimatif 416 500 € HT (499 800 € TTC)

Plan de financement

1- Subventions		Montant
<i>FNADT</i>		50 000 €
<i>Région</i>		100 000 €
<i>Département</i>		50 000 €
2- FCTVA		75 800 €
3- Vente locaux (HT)	<i>Kiné : 55 000 € Podologue : 26 000 € Infirmière : 25 000 €</i>	106 000 €
4- Autofinancement		118 000 €
<i>Total</i>		499 800 €

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il est envisagé le même montage juridique que celui établi pour la MSP de Saint Jean d'Aulps, à savoir des clauses de sauvegarde dans les actes de vente afin de imposer des contraintes aux professionnels en cas de revente. Il ajoute que les travaux ne se feront bien évidemment qu'après avoir obtenu l'accord écrit des professionnels de santé intéressés pour intégrer la MSP.

Romain GURLIAT et Yannick TRABICHET soulignent que le propriétaire privé actuel du local occupé par les kinés risque de ne pas être ravi. Stéphane PUGIN-BRON précise que ce sont les professionnels qui ont demandé de nouveaux locaux.

Romain GURLIAT se demande si, avec les 2 médecins installés à Bellevaux, un autre médecin va être intéressé pour s'installer à Lullin. Anne CORNIER-PASQUIER estime quant à elle que les 2 médecins de Bellevaux ne pourront pas assumer l'augmentation de la charge de travail que va générer le départ du Dr RIEGEL.

6- Orientations budgétaires 2017

6.1 Fiscalité

- Les bases fiscales ont augmenté de 3,5 % entre 2015 et 2016 (dont 28 000 € n'étaient pas budgétés).
=> *proposition du bureau pour 2017 : pas d'augmentation des taux et prise en compte d'une hausse des bases de 2 % (+0,4 % de revalorisation État et +1,6 % de revalorisation physique)*. Le Conseil Communautaire donne son accord.

- Le produit de la TEOM a progressé à taux constant de 2,8 % entre 2015 et 2016 (dont 19 000 € n'étaient pas budgétés). Les taux ont été votés en décembre 2016.

=> *proposition du bureau pour 2017 : prise en compte d'une hausse des bases de 1,5 % (+0,4 % de revalorisation État et +1,1 % de revalorisation physique)*. Le Conseil Communautaire donne son accord.

6.2 DGF bonifiée

- Suite au passage en FPU et compte-tenu de ses compétences, la Préfecture de la Haute-Savoie a pris un arrêté précisant l'éligibilité de la CCHC à la DGF bonifiée.

- Le montant de la DGF 2017 ne sera connu qu'en avril 2017.

- DGF 2016 réelle : 15 000 €

- DGF 2017 estimée (étude Stratorial) : 112 000 €

=> *proposition du bureau pour 2017 : prise en compte d'une DGF bonifiée à hauteur de 50 000 €*. Le Conseil Communautaire donne son accord.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il est important de rappeler que sans le passage en FPU et la DGF bonifiée, la CCHC serait contributrice.

6.3 Fonds genevois

La part destinée aux intercommunalités a été reconduite en 2016 (40 283 € non budgétés pour la CCHC). A priori, elle est destinée à rester.

=> *proposition du bureau pour 2017 : prise en compte à hauteur de 30 000 €.* Le Conseil Communautaire donne son accord.

6.4 Cotisation au SIAC

Du fait de la nouvelle répartition, la cotisation de la CCHC baisse de 16 000 € (442 300 € en 2017 contre 458 127 € en 2016).

6.5 Contribution au FPIC

Les montants 2017 ne devraient pas être connus avant le vote du budget.

=> *proposition du bureau pour 2017 : prise en compte des chiffres estimatifs de l'étude Stratorial avec une répartition selon le droit commun (comme 2015 et 2016), soit 520 000 € contre 493 000 € en 2016 (+ 27 000 €).* Le Conseil Communautaire donne son accord.

6.6 Attributions de compensation provisoires

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter les montants des attributions de compensation provisoires (voir tableau ci-joint). Il précise que les montants de ces attributions seront arrêtés définitivement par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui devra confirmer ces chiffres et se positionner sur la prise en compte ou pas des dépenses d'investissements et/ou de crédits de mise à niveau (signalétique...).

Attention, les attributions de compensation provisoires sont basées :

- pour les recettes transférées : sur les bases de l'étude Stratorial (il conviendra de mettre à jour avec les chiffres 2016 définitifs),
- pour les charges transférées : sur les dépenses de fonctionnement 2016 et sur la moyenne des investissements des 5 dernières années.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que seule la commune de Bellevaux a une attribution de compensation négative car le montant de sa participation à l'OT des Alpes du Léman dépasse le montant de la fiscalité professionnelle transférée.

Jean-Louis VUAGNOUX déclare qu'il va s'abstenir de voter sur ces attributions de compensation provisoires. Malgré les chiffres qui sont incontestables, il regrette que la commune de Bellevaux cotise à un niveau si élevé à l'OT par rapport à son budget principal, alors que la commune ne bénéficie pas significativement des retombées économiques. La commune de Bellevaux investit beaucoup sur ses deux stations, finance 48% de l'office de tourisme alors que les retombées économiques sont pour partie chez ses voisins qui en bénéficie à moindre coût. De plus, l'entrée de la commune de Vailly dans l'OT n'a pas diminué la charge de la commune de Bellevaux. Il regrette un certain manque de solidarité au niveau du territoire et estime que ceci pénalise grandement la commune. Il est inquiet pour la position de la commune de Bellevaux dans la CCHC et plus particulièrement sur les difficultés que les conseillers communautaires de Bellevaux auront pour défendre la CCHC, ses activités et ses actions, ceci d'autant plus que plusieurs gros transferts de compétences sont encore à venir.

Anne CORNIER-PASQUIER estime que c'est un faux débat car la commune de Bellevaux paie comme l'année dernière. C'est juste que les retombées économiques ne sont peut-être pas suffisantes pour justifier le montant que la commune verse à l'OT. Gérald LOMBARD tient à signaler qu'on pourrait très bien également s'interroger sur les retombées économiques pour la commune de Reyvroz.

Yannick TRABICHET regrette que Jean-Louis VUAGNOUX ne se soit pas rapproché d'elle pour en parler. Elle rappelle que la décision de ne pas adhérer à l'OT a été prise par l'ancien Maire. Elle ajoute que, si en 2014 les élus n'ont pas décidé d'entrer dans l'OT, c'était pour une raison financière. En terme de solidarité, elle rappelle qu'il ne faut pas oublier que Vailly paie du FPIC depuis 2014 et son entrée dans la CCHC alors qu'elle était jusque là bénéficiaire.

Stéphane PUGIN-BRON insiste sur le fait que cette AC n'est pas une nouvelle dépense mais qu'elle ne se voyait simplement pas au sein du budget de la commune.

Anne CORNIER-PASQUIER souligne que la CCHC ne peut pas être considérée comme responsable de l'absence de dynamisme et de retombées économiques de l'OT sur Bellevaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Jean-Louis VUAGNOUX s'abstient), approuve les montants des attributions de compensation provisoires.

6.7 Programme d'investissements 2017

Afin de préparer le budget, Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il est nécessaire de hiérarchiser les projets d'investissements des différents services :

- 1- projets prioritaires,
- 2- projets importants mais pouvant éventuellement être décalés sur les années suivantes (mais finançables sur 2017 si l'autofinancement le permet),
- 3- projets à décaler sur les années suivantes.

=> proposition du bureau pour 2017 : un emprunt sera à envisager en fonction des capacités d'investissement réelles de la CCHC et des besoins nouveaux pouvant apparaître (acquisition auberge du Cloret par exemple). Le Conseil Communautaire donne son accord.

Programmes engagés

Programmes	Montant estimatif TTC	Subventions envisagées	FCTVA	Autofinancement à prévoir
Tractopelle pour déchetterie	30 000 €		0 €	30 000 €
Conteneurs semi-enterrés	65 000 €	55 000 €	10 000 €	0 €
Crèche d'Avoriaz	970 000 €	647 000 €	161 000 €	162 000 €
Crèche de Vailly	1 474 000 €	395 000 €	241 000 €	838 000 €
Réfection terrain de foot de Reyvroz	20 000 €		3 200 €	16 800 €
Étude loi sur l'eau ZAE Lullin et Le Biot	22 200 €		3 600 €	18 600 €
ZAE d'Essert-Romand	17 600 €		2 900 €	14 700 €
PLUI-H	480 000 € dt 160 000 € en 2017	85 000 €	26 200 €	105 300 € (pour 2017)
Modifications PLU communaux	24 000 €		3 900 €	20 100 €
Sentiers thématiques Brevon	25 000 €	20 900 €	4 100 €	0 €

Programmes envisagés déchets

Programmes	Montant estimatif TTC	Subventions envisagées	FCTVA	Autofinancement à prévoir
Acquisition de 2 véhicules de transport	40 000 €		6 500 €	33 500 €
Acquisition d'un engin pour Avoriaz	200 000 €		32 800 €	167 200 €
Mise en sécurité des déchetteries	120 000 €		19 500 €	100 500 €
Quai déchet. Avoriaz	100 000 €		16 000 €	84 000 €
Modernisation conteneurs Morzine/Les Gets	80 000 €		13 000 €	67 000 €
Travaux divers (études quai transfert, déchetterie Les Gets, quad à chenille Avoriaz)	300 000 €		49 000 €	251 000 €

Jean-Claude MORAND rappelle que les taux de TEOM qui ont été votés pour 2017 devrait permettre de dégager une capacité de financement de 350 000 euros par an afin de permettre au service Déchets de financer des actions telles que la mise en sécurité des déchetteries.

Programmes envisagés à hiérarchiser

Programmes	Montant estimatif TTC	Subventions envisagées	FCTVA	Autofinancement à prévoir	Priorité Bureau
Rénovation des ascenseurs d'Avoriaz (tranche 2017)	117 600 €	78 400 €	19 300 €	19 900 €	1
Route Terroir Savoir-Faire Espaces Valléens	48 000 €	36 000 €	7 900 €	4 100 €	1
Actions agricoles (foncier, bâtiment, ...)	?		?	10 000 €	1
Extension ZAE Vernay-Bron	1 925 000 €	ventes + aides SYANE et CD74	320 000 €		1
ZAE Moulin-Dessailly (tranche 2017 – études)	25 000 €		4 000 €	21 000 €	1
Éclairage et muséographie	36 000 €	21 000 €	5 900 €	9 100 €	2
Réalité augmentée	120 000 €	70 000 €	19 500 €	30 500 €	3
Réfection d'une salle d'ateliers	18 000 €	6 000 €	3 000 €	9 000 €	1
Gymnase Bellevaux	5 000 €		800 €	4 200 €	2
Terrain de foot en herbe de Montriond	468 000 €	200 000 €	76 500 €	191 500 €	2
Fermeture Terrain de foot de Reyvroz	36 000 €		5 900 €	30 100 €	1

Terrain de foot en herbe à Montriond

Jean-Louis VUAGNOUX souligne que l'aménagement d'un nouveau terrain en herbe ne convient pas au Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps et que le club serait prêt à attendre un an de plus pour avoir un terrain synthétique. Stéphane PUGIN-BRON ajoute que le club souhaiterait avoir à terme un nouveau terrain en herbe et un terrain synthétique. Il précise que la transformation du terrain en herbe actuel en terrain synthétique coûterait environ 800 000 euros contre 450 000 euros pour la création d'un nouveau terrain en herbe.

Jacqueline GARIN se dit surprise par l'importance des montants présentés si on fait le rapprochement avec d'autres projets liés à d'autres compétences de la CCHC comme par exemple les crèches de Vailly et d'Avoriaz. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il appartient aux élus de fixer des priorités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter la décision de lancer ce projet. Stéphane PUGIN-BRON proposera plusieurs scénarios lors d'une prochaine réunion.

Programmes	Montant estimatif TTC	Subventions envisagées	FCTVA	Autofinancement à prévoir	Priorité Bureau
MSP Lullin	500 000 €	306 000 €	76 000 €	50 000 € <i>(pour 2017)</i>	1
Échographie MSP Saint Jean d'Aulps	28 000 €	?	4 600 €	0 €	
Acquisition et/ou travaux logements du Cloret et/ou camping	?	?		Emprunt si nécessaire	
Acquisition nouveau 4x4 sentiers	30 000 €		4 900 €	25 100 €	2
Balisage et travaux annuels	35 000 €	10 000 €	5 700 €	19 300 €	1
Balisage trail <i>Espaces Valléens</i>	24 000 €	8 000 €	3 900 €	12 100 €	1
Extension gare d'accueil d'Avoriaz	120 000 €	80 000 €	19 600 €	20 400 €	1
Mobilité électrique <i>Espaces Valléens</i>	57 600 €	33 700 €	9 400 €	14 500 €	1
PLUI-H – charte paysagère	23 500 €		3 800 €	19 700 €	2
PLUI-H – diagnostic agricole	24 000 €		3 900 €	20 100 €	1

Acquisition et / ou travaux logements du Cloret et / ou camping

Stéphane PUGIN-BRON propose d'attendre l'avis des domaines pour savoir si la CCHC serait intéressée pour acheter l'auberge du Cloret à Essert-Romand. Concernant le camping, Jacqueline GARIN rappelle qu'il faudra absolument régler le problème du poteau incendie et des bornes électriques.

Programmes voirie envisagés financés Par le FCTVA fonctionnement

Programmes	Montant estimatif TTC	Subventions envisagées	FCTVA	Autofinancement à prévoir
Acquisition petit camion benne + remorque	39 000 €		6 400 €	32 600 €
Travaux divers locaux techniques	18 000 €		3 000 €	15 000 €
Travaux routiers 2017 <i>Droits ouverts</i>	1 730 000 €		283 000 €	1 447 000 €

Christophe MUTILLOD souligne qu'il faudrait systématiquement recenser les besoins de la CCHC et des communes lors de l'acquisition ou de la cession d'un véhicule afin de voir s'il ne serait pas intéressant de lancer un groupement de commande et profiter ainsi d'économies d'échelle.

6.8 Besoins en personnel

Besoins	Agent concerné	Objet	Date d'application souhaitée	Coût financier	
				en 2017	en année pleine
Besoins en personnel déjà entérinés					
Musées de Bellevaux : augmentation temps de travail médiatrice	Sylvie CARMANTRAND	Passage de 17,5 h à 21h /semaine	1er fév.	2 800 €	3 100 €
Création d'un poste d'instructeur supplémentaire	Aurélien LAPEROUSAZ	Création poste à plein temps	15/janv.	29 600 €	31 800 €
Co-animatrice des ateliers	<i>recrutement en cours</i>	Création d'un poste à 8h/semaine	15 fév.	5 100 €	5 900 €

Besoins en personnel à étudier

Responsable achats publics (aide pour Charles-Henri)	<i>à recruter</i>	Création d'un poste à plein temps	1 ^{er} sept.	12 000 €	36 000 €
Augmentation temps de travail coordinatrice réseau	Virginie PANIKIAN	Passage de 17,5 h à 26 ou 27h /semaine	1er mai	6 200 €	9 200 €
Augmentation temps de travail animatrice PAEC/Natura 2000	Marion LE JAY	Passage de 17,5 h à 28h / semaine	1 ^{er} avril	0 €	0 €

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la création du poste de responsable achats publics sera indispensable compte tenu de la charge de travail actuelle de Charles-Henri MONTET et des nouvelles compétences à venir (eau et assainissement notamment). Concernant l'augmentation du temps de travail de la coordinatrice du réseau des bibliothèques, il précise que Virginie PANIKIAN viendra défendre cette position lors d'un prochain bureau. Et enfin, concernant l'augmentation du temps de travail de l'animatrice PAEC / Natura 2000, il précise que cette augmentation n'interviendra que si l'État donne son accord sur son financement.

6.9 FCTVA sur dépenses d'entretien de voirie

En 2016, le gouvernement avait décidé la récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie. Pour 2016, une partie de la somme récupérée a permis de financer la réfection du terrain de football de Reyvroz suite à l'installation des gens du voyage, le reste étant mis en réserve pour financer les programmes d'investissement de la CCHC.

Cette mesure gouvernementale devrait être reconduite en 2017.

=> *proposition du bureau pour 2017 : la somme est à conserver dans le budget voirie pour financer des investissements en matériel et/ou en bâtiment.* Le Conseil Communautaire donne son accord.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne également son accord pour financer le 4x4 du service sentier par le FCTVA perçu en fonctionnement pour la voirie.

6.10 Fonds de solidarité voirie

Depuis 2014, un fonds de solidarité de 1 % des droits ouverts (22 000 €) est mis en place chaque année pour aider une commune à faire face à une grosse dépense imprévue. En fin d'année, s'il n'est pas utilisé, il est laissé dans le budget voirie pour participer au financement d'autres dépenses (véhicules, engins, garage,...).

=> *proposition du bureau pour 2017 : cumuler ce fonds de solidarité chaque année jusqu'à utilisation (44 000 € à budgéter sur 2017).* Le Conseil Communautaire donne son accord.

6.11 Nouvelles durées d'amortissement des immobilisations

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'obligation comptable pour la CCHC d'amortir ses immobilisations selon des durées d'amortissement qu'elle fixe elle-même par délibération. Il propose de fixer 2 nouvelles durées d'amortissement :

- article 202 : amortissement sur 3 ans
- article 2184 : amortissement sur 5 ans

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouvelles durées d'amortissement.

6.12 Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater la dépense suivante :

Nature de la dépense	Imputation comptable	Montant autorisé
Dossier loi sur l'eau ZAE Lullin / Le biot	2031-54	6 700,00 €

6.13 FDDT 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à solliciter, pour les projets de reconstruction d'une crèche à Vailly et de création d'un terrain de football synthétique à Montriond, un financement au Département dans le cadre du FDDT 2017.

6.14 Contrat Ambition Région

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à solliciter, pour les projets de rénovation des ascenseurs d'Avoriaz, d'extension de la gare d'accueil d'Avoriaz et de création d'un terrain de football synthétique à Montriond, un financement à la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région.

6.15 Plan Tourisme du Département

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à solliciter, pour les projets de rénovation des ascenseurs d'Avoriaz et d'extension de la gare d'accueil d'Avoriaz, un financement au Département dans le cadre du Plan Tourisme.

7- Personnel : création d'un emploi non permanent de chargé de mission Natura 2000 pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que ce poste existe déjà à mi-temps et qu'il est occupé depuis le 15 février 2016 par Marion LE JAY, qui a notamment pour mission la gestion et le suivi du PAEC et de Natura 2000. Il précise que ce poste est financé à 100 % par l'État. Il propose de créer un nouveau poste d'une durée

d'une année, à mi-temps, à compter du 15 février 2017, sur la base d'un accroissement temporaire d'activité. Il fait part de la possibilité de passer ce poste à 80 % à compter de l'accord du financement par l'État (délibération à prendre ultérieurement).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.

8- Tourisme : désignation des représentants de la CCHC au SITHD

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC est compétente, depuis le 1er janvier 2017, pour la gestion et le financement de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps (OTVA). Il précise que c'est à ce titre que la Préfecture a pris un arrêté le 2 janvier 2017 afin de constater la représentation-substitution de la CCHC à ses communes membres au sein du SITHD pour la compétence liée à la carte « OTVA ». Il ajoute que le SITHD s'est donc transformé en syndicat mixte fermé, syndicat qui n'a plus de raison d'être en 2017 et qu'il convient donc de dissoudre dès que possible.

Pour procéder à cette dissolution, il fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité pour la CCHC et les 10 communes membres du SITHD de prendre une délibération concordante demandant à la Préfecture la dissolution de ce syndicat. Par ailleurs, afin de pouvoir permettre au conseil syndical du SITHD de se réunir une dernière fois afin d'approuver son compte administratif et son compte de gestion pour l'année 2016 et de décider de la répartition de l'excédent de clôture entre ses communes membres, il souligne que la CCHC doit désigner 15 nouveaux délégués pour la carte « OTVA » puisqu'elle s'est substituée aux 9 communes jusque là compétentes pour cette carte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **désigne, pour la carte « Promotion des activités touristiques et gestion de l'OTVA », les nouveaux délégués de la CCHC :**
 - Patrick COTTET-DUMOULIN
 - Catherine Sophie BOIRE-VARLET,
 - Marie-Thérèse CHARNAVEL,
 - Georges LAGRANGE,
 - Gérald LOMBARD,
 - Jean-Louis VUAGNOUX,
 - Henri-Victor TOURNIER
 - Franck VERNAY
 - Christelle GAYDON
 - Jean-François MUFFAT
 - Jacqueline GARIN
 - Gilbert GALLAY
 - Jean-Claude MORAND
 - Serge COFFY
 - Sophie MUFFAT
- **demande à M. le Préfet de Haute-Savoie de procéder dès que possible à la dissolution du SITHD,**

9- Marchés publics : passation d'un groupement de commande avec Morzine pour la fourniture du mobilier du pôle petite enfance d'Avoriaz

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commande, désigne la commune de Morzine en tant que coordonnateur et désigne Gérald LOMBARD en tant que représentant de la CCHC à la CAO du groupement.

10- Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de proposer à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants, sachant qu'il appartiendra ensuite à la DGFIP de désigner parmi les noms de cette liste les 10 membres titulaires et les 10 membres suppléants de la CIID.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, propose les noms suivants :

TITULAIRES

Commune	NOM Prénom
Morzine	Édith BOUXIN-GROROD
Morzine	François STRAGLIATI
Morzine	Jeannine POLLET-VILLARD
Morzine	Raymond RICHARD
Morzine	Andrée CAPLIER
Morzine	Bernard BUET
Morzine	Christian POLLIEN
Les Gets	Pascal MUGNIER
Les Gets	Josette MIRIGAY
Les Gets	Philippe DELAVAY
Montriond	Stéphane GROS
Saint Jean d'Aulps	Catherine Sophie BOIRE-VARLET
Le Biot	Patrick POLLIEN
Belleaux	Georges BEL
Lullin	Gérald GEROLA
Vailly	Jean-Marc GIROD
Seytroux	Jean-Claude MORAND
La Vernaz	Myriam BOUVET
La Forclaz	Cyrille GALLAY
extérieurs	Jean-René MORAND

SUPLÉANTS

Commune	NOM Prénom
Morzine	Benjamin FAURE
Morzine	Daniel DIZAR
Morzine	Danielle MARGERIT
Morzine	Patrice GAYDON
Morzine	Dominique BRON
Morzine	Denis TAVERNIER
Morzine	Jean-Claude GROROD
Les Gets	Fabrice TROMBERT
Les Gets	Béatrice ANTHONIOZ
Les Gets	Etienne BESSON
Montriond	Jean-Marc BURNOUD
Saint Jean d'Aulps	Maryse MAGNIN
Le Biot	Gilbert ADAMEC
Belleaux	Patrick BUINOUD
Lullin	Odile WIART
Reyvroz	Hervé PERRIN
Essert-Romand	Olivier COTTET PUINEL
La Côte d'Arbroz	Marie-Christine GEROUDET
La Baume	Sébastien VEULLERAY
extérieurs	André COSTA

Les prochaines réunions auront lieu le mardi 14 mars 2017 à 18h30 à Lullin et le mardi 11 avril 2017 à Saint Jean d'Aulps.

Le Biot, le 13 février 2017

La Présidente



SILVER ECONOMIE- LA POSTE VOUS ACCOMPAGNE



“ Partout, pour tous et tous les jours ”

UNE POPULATION VIEILLISSANTE EN QUÊTE DE SERVICES ADAPTÉS ET DE PROXIMITÉ

« **20 millions** de français auront plus de 60 ans en 2030, contre 15,9 aujourd'hui . »

« **2/3** des français se sentent concernés par la prise en charge du vieillissement et de la dépendance »⁽¹⁾

« **35%** des personnes âgées se sentent souvent isolées et 18% d'entre elles n'ont pas l'occasion de parler à quelqu'un chaque jour ».⁽²⁾

(1) BVA 2014, (2) UNCCAS

92%
des Français
ont confiance
en leur facteur.



**ET SI VOUS AVIEZ 1000 FACTEURS
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS ENJEUX**



LA POSTE
SOLUTIONS **BUSINESS**

LES DIFFERENTS SERVICES RENDUS PAR LES FACTEURS

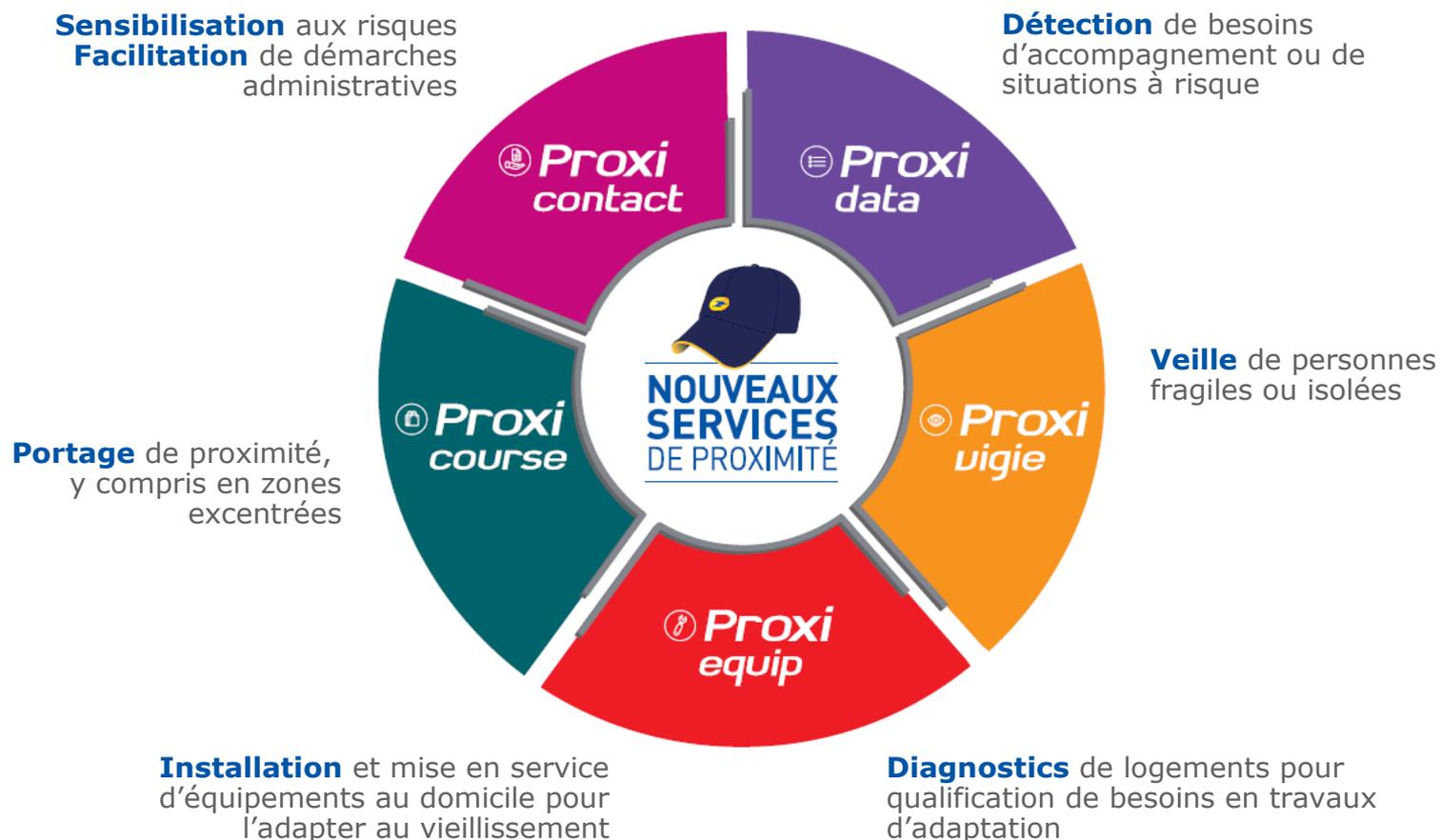


ILLUSTRATION DE CAS CONCRETS



Veiller sur les personnes fragiles

Avec la solution Proxi vigie Cohesio

En confiant au facteur des visites de lien social et d'alerte au domicile de personnes âgées, fragiles et/ou isolées.

Le facteur se rend à votre demande au domicile des personnes dont vous nous aurez communiqué les adresses. Il s'assure de leur présence et vérifie qu'elles vont bien.

Les observations réalisées au cours de ces visites, sont ensuite disponibles sur votre espace client.

Equipé de Facteo, le smartphone connecté

Vous pouvez programmer **jusqu'à 6 visites par semaine**

UNE SOLUTION qui vous permet de

:

Renforcer vos
campagnes de
prévention

en accentuant
votre présence
auprès des
personnes fragiles
ou isolées,

grâce à la visite
réalisée par le
facteur



Renforcer votre
politique sociale

en contribuant
au bien-être de
vos administrés

en brisant leur
isolement par
des visites du
facteur



Amplifier la
qualité de vos
actions sociales
auprès des
personnes fragiles
ou isolées

grâce à un suivi
journalier des
visites réalisées

rendu possible
via votre
espace client

Exemples de services innovants



Tablette numérique « ARDOIZ »

Actualités et contenus adaptés
Jeux d'entraînement cérébral
Conversation vidéo
Accès internet



Téléassistance « intelligente »

Capteurs « auto-apprenants »
DéTECTEURS de mouvements
DéTECTEUR d'ouverture de portes



Dispositif d'éclairage automatique

Eclairage nocturne déclenché automatiquement
DéTECTEURS de mouvements radio
SÉCURISE les trajets nocturnes

VOS INTERLOCUTEURS

PATRICK RAFFIN

patrick.raffin@laposte.fr

Responsable Développement Nouveaux Services de Proximité

Port:06.88.05.74.98

VALERIE BERNARD

Valeri.bernard@laposte.fr

Responsable Client Entreprises

port: 07 61 89 31 02

FPU – Attributions de compensation provisoires

Commune	Recettes transférées			Dépenses transférées				Attributions de compensation provisoires annuelles	Attributions de compensation provisoires mensuelles	
	Estimation produits transférés <i>Base étude Stratorial 2016</i>	Autres recettes DGF <i>touristique SITHD</i>	Total recettes transférées	OT	Autres dépenses touristiques <i>Cotisations PdS</i>	ZAE <i>Fonctionnement</i>	ZAE Investissement <i>(moyenne annuelle sur 5 ans)</i>			Total dépenses transférées
Reyvroz	49 134 €		49 134 €	6 579 €				6 579 €	42 555 €	3 546 €
Vailly	24 283 €		24 283 €					0 €	24 283 €	2 024 €
Lullin	35 754 €		35 754 €	16 448 €		0 €	0 €	16 448 €	19 306 €	1 609 €
Bellevaux	98 669 €		98 669 €	157 901 €				157 901 €	-59 232 €	-4 936 €
La Vernaz	45 228 €	2 206 €	47 434 €	2 656 €				2 656 €	44 778 €	3 732 €
La Forclaz	80 205 €	322 €	80 527 €	1 660 €				1 660 €	78 867 €	6 572 €
La Baume	36 770 €	7 160 €	43 930 €	5 520 €				5 520 €	38 410 €	3 201 €
Le Biot	55 860 €	21 691 €	77 551 €	41 874 €		1 997 €	7 280 €	51 151 €	26 400 €	2 200 €
Seytroux	11 257 €	8 472 €	19 729 €	7 097 €				7 097 €	12 632 €	1 053 €
Saint Jean d'Aulps	274 014 €		274 014 €	186 958 €	6 826 €	2 354 €	5 641 €	201 779 €	72 235 €	6 020 €
Essert-Romand	27 657 €	15 792 €	43 449 €	11 537 €				11 537 €	31 912 €	2 659 €
La Côte d'Arbroz	13 193 €	4 876 €	18 069 €	4 773 €				4 773 €	13 296 €	1 108 €
Montriond	223 075 €		223 075 €	152 928 €	3 798 €	0 €	0 €	156 726 €	66 349 €	5 529 €
Morzine-Avoriaz	2 800 124 €		2 800 124 €			1 800 €	11 932 €	13 732 €	2 786 392 €	232 199 €
Les Gets	777 623 €	0 €	777 623 €			0 €	0 €	0 €	777 623 €	64 802 €
<i>Total</i>	4 552 846 €	60 519 €	4 613 365 €	595 931 €	10 624 €	6 151 €	24 853 €	637 559 €	3 975 806 €	331 317 €

Pour Le Biot, l'investissement sur la réfection de la route a été étalé sur 10 ans pour tenir compte de l'ampleur des travaux et de la durée de vie de ces travaux.